

l'étude des méthodes propres à financer le développement économique, au problème de l'assistance technique et à celui de la réforme agraire, et que l'on peut escompter que ces travaux exerceront une influence considérable sur le développement économique des pays insuffisamment développés,

Considérant qu'il existe d'autres aspects du développement économique qui posent des problèmes d'une importance égale, mais auxquels on n'a pas accordé l'attention qu'ils méritent,

Consciente de la nécessité d'étudier tous les aspects du développement économique d'une façon suivie, complète et systématique, afin de mieux orienter les efforts et l'utilisation des ressources en vue de favoriser le progrès économique des régions et des pays insuffisamment développés,

Considérant qu'il convient de procéder à une étude complète embrassant l'ensemble du développement économique, en vue d'accélérer les programmes et les projets de développement,

Demande au Conseil économique et social

a) D'encourager des études consacrées à un programme d'industrialisation rapide des pays insuffisamment développés, notamment aux problèmes économiques, sociaux, fiscaux, techniques et d'organisation qui se posent, ainsi qu'au rôle que les pays industrialisés et les pays insuffisamment développés doivent nécessairement jouer dans ce programme;

b) De présenter à l'Assemblée générale, dès que possible, des propositions concrètes quant aux mesures qui pourraient aider les pays insuffisamment développés et les pays ayant atteint un stade avancé de développement à faire face aux problèmes mentionnés à l'alinéa a ci-dessus.

360ème séance plénière,
le 12 janvier 1952.

522 (VI). Méthodes destinées à accroître la productivité dans le monde

L'Assemblée générale,

Considérant que l'accélération du progrès économique dans le monde entier exige une coopération plus étroite des nations pour favoriser l'utilisation la meilleure des réserves mondiales de main-d'œuvre, des ressources naturelles et de l'équipement servant à la production,

Considérant qu'une expansion de l'économie mondiale en vue de relever les niveaux de vie exige le développement économique rapide des pays insuffisamment développés, et que cette expansion dépend de l'accroissement de la production, dans toutes les parties du monde, des biens et des services qui répondent à un besoin vital,

Convaincue qu'une augmentation importante du taux de l'accroissement de la production mondiale pourrait être obtenue par l'application, aux techniques de production, des dernières découvertes scientifiques,

Prenant en considération le fait que la combinaison optimum des ressources en hommes, des ressources naturelles et des ressources en capitaux est susceptible de varier suivant l'abondance ou la rareté relatives de ces ressources,

Invite le Conseil économique et social:

a) A étudier les moyens variés par lesquels la productivité des populations pourrait être universellement accrue par l'application des connaissances scientifiques et techniques existantes;

b) A recommander, dès que ce sera possible, des méthodes grâce auxquelles les résultats des études entreprises en application des dispositions de l'alinéa a ci-dessus pourront, sur leur demande, être mis à la disposition des pays insuffisamment développés,

c) A faire rapport à l'Assemblée générale à sa septième session ordinaire sur les progrès accomplis sous l'empire de la présente résolution.

360ème séance plénière,
le 12 janvier 1952.

523 (VI). Développement économique intégré et accords commerciaux

L'Assemblée générale,

Considérant que les pays insuffisamment développés ont le droit de disposer librement de leurs richesses naturelles et qu'ils doivent utiliser ces richesses de manière à se mettre dans une position plus favorable pour faire progresser davantage l'exécution de leurs plans de développement économique conformément à leurs intérêts nationaux, et pour encourager le développement de l'économie mondiale,

Considérant que la forte augmentation actuelle de la demande de matières premières, y compris la demande pour la constitution de réserves, a eu pour conséquence une hausse des prix de plusieurs matières premières et a suscité des fluctuations dans les prix des autres; a été dans de nombreux cas accompagnée de hausses des prix et a raréfié l'offre de catégories importantes de machines, d'outillages, de biens de consommation et de matières premières industrielles nécessaires au développement des pays insuffisamment développés; a fait naître des pressions inflationnistes et provoqué la réglementation des prix de différents produits à différents niveaux relatifs, et a ainsi entraîné des difficultés économiques nouvelles ou accrues pour un grand nombre de pays insuffisamment développés,

Reconnaissant que les pressions inflationnistes persistantes, tant intérieures qu'extérieures, si elles ne sont pas enrayées, risquent d'avoir une influence fâcheuse sur le rythme et sur la structure même du développement économique des pays insuffisamment développés,

Consciente que l'un des moyens d'obtenir les ressources nécessaires à la réalisation des plans de développement économique dans les pays insuffisamment développés est de créer des conditions qui permettent à ces pays de se procurer plus facilement des machines, de l'outillage et des matières premières industrielles en échange des marchandises et des services qu'ils exportent,

1. *Recommande* que, dans le cadre de leur politique économique générale, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies

a) Continuent à ne négliger aucun effort pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la partie A de la résolu-